

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 20 JUIN 2025

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel exceptionnel de recrutement dans le corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique l'État ;

Vu le décret n°2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2022-1692 du 23 décembre 2022, fixant les modalités exceptionnelles d'accès à certains corps du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2023 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel de recrutement dans le corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture ainsi que la composition et le fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un examen professionnel exceptionnel de recrutement dans le corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Christine VIVET-PECLET, conservatrice en cheffe du patrimoine, chargée des collections de 1800 à 1945, Manufactures nationales, Sèvres et Mobilier national, présidente du jury de l'examen professionnel exceptionnel de recrutement dans le corps des chargés d'études documentaires du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Eric LANDGRAF, chargé d'études documentaires, responsable du service de la documentation, de la bibliothèque et des archives, musée de Cluny - musée national du Moyen Âge ;

- Madame Nathalie POLGE, chargée d'études documentaires principale, direction des Collections département Littérature et art, cellule de coordination, Bibliothèque nationale de France ;
- Monsieur Grégory ZEIGIN, chargé d'études documentaires, service des archives, département du patrimoine, médiathèque du patrimoine et de la photographie.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Eric LANDGRAF, chargé d'études documentaires, responsable du service de la documentation, de la bibliothèque et des archives, musée de Cluny - musée national du Moyen Âge.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **20 JUIN 2025**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous directrice du pilotage et de la stratégie,


Aude de MARTIN de VIVIES